مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Faisons sourire nos plages!

PLAGES PROPRES
RAPPORT 2015

SOMMAIRE

Introduction 5

Réalisations et acquis en 2015 7

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT 7
GÉNÉRALISATION PROGRESSIVE DU PROGRAMME PLAGES PROPRES 7
NOUVEAUX PARTENARIATS PLAGES PROPRES 7

Partie 1 : Labélisation 8

EXTENSION DE LA LABÉLISATION PORTS DE PLAISANCE 8
CRITÈRES DE QUALIFICATION AUX STANDARDS INTERNATIONAUX 8

Partie 2 : Bilan de la saison 2015 10

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE 10
AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PLAGES 10
SÉCURITÉ 11
SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 13
FORMATION ET INFORMATION 14

Partie 3 : Constats et recommandations 18

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE (QEB) 18
AMÉNAGEMENT ET GESTION 18
SÉCURITÉ ET COUVERTURE SANITAIRE 19
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT 20

INTRODUCTION

2015, une année de consolidation

Lancé en 1999 par **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa,** Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, Plages Propres constitue un véritable succès populaire compte tenu de la progression du nombre de plages inscrites et de l'augmentation de leur fréquentation par les estivants. Aujourd'hui, plus de 80 plages ont reçu environ 100 millions de journées-visites, montrant bien la dimension de ce programme qui se propose de hisser nos plages aux standards internationaux.

Sa réussite s'inscrit depuis 2010 dans une vision globale de protection du littoral national. Une première étude d'évaluation de ce programme, lancée en 2012 par la Fondation, a démontré la nécessité de renforcer les compétences locales et de les doter de nouveaux outils de planification, d'exécution et de gestion.

Une deuxième étude sur « la gestion durable des plages et du littoral dans le cadre du programme Plages Propres », lancée en 2014 par la Fondation en partenariat avec la Direction générale des collectivités locales, s'est attachée à répondre à cette nécessité. Elle a donc porté sur la production d'outils de gestion des plages, et de la formation des collectivités territoriales pour l'utilisation de ces outils. Le développement de leurs compétences devrait permettre à terme aux collectivités territoriales littorales gérer durablement leur littoral, d'y investir et d'en tirer des retombées économiques et sociales.

Au-delà des actions habituelles, l'édition plages propres 2015 s'est donc particularisée par l'accompagnement, la formation et la sensibilisation des acteurs locaux.

Enfin, 2015 a été l'occasion de renouveler les conventions de partenariat « Plages Propres » qui étaient arrivées à terme en 2014.

87
PLAGES AU PROGRAMME 2015

54
COMMUNES LITTORALES

69
PLAGES SOUTENUES PAR DES PARTENAIRES

29
ENTREPRISES PUBLIQUES ET PRIVÉES ENGAGÉES AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Réalisations et acquis en 2015

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

En effet, depuis le lancement de Plages Propres en 1999 par **Son Altesse Royale**, la Fondation s'attache à inscrire son action dans la pérennité.

Face au succès du programme et l'augmentation très sensible de la fréquentation des plages participantes, multipliée par cinq entre 2005 et 2010, la Fondation a pris conscience de la nécessité d'asseoir davantage le programme en apportant aux plages de la méthode, des outils de gestion et de planification.

L'objectif est de maîtriser la pression environnementale sur les plages, issue notamment de leur attractivité économique grandissante, et d'intégrer leur gestion dans une vision plus globale de protection du littoral. Les plages constituent en effet 30 % du littoral national.

Pour atteindre ces objectifs, l'étude stratégique sur « la gestion durable des plages et du littoral dans le cadre du programme Plages Propres » a recommandé, entre autres, le renforcement des conventions « Plages Propres ». Celles-ci doivent s'asseoir sur un budget et un plan d'action triennaux, dans lesquels les contributions de chaque intervenant sont précisées.

C'est dans ce sens qu'un nouveau projet de convention de partenariat « Plages Propres » relative à l'organisation, l'équipement, l'entretien et l'animation de la plage, a été élaboré en 2015, et devrait permettre à terme à chaque partenaire d'anticiper plus facilement les budgets liés à leur contribution, la mobilisation des moyens humains ou techniques nécessaire, et de suivre l'avancement du projet.

Cette planification comprend trois éléments principaux :

1. Un tableau des objectifs budgétés des trois prochaines années ;
2. Un tableau de bord annuel de gestion de la plage reprenant les actions convenues entre la commune et le partenaire économique ;
3. Un Plan d'utilisation et de gestion de la plage (PUGP).

Le premier élément, qui fait partie intégrante de la convention, peut faire l'objet d'actualisations au cours de l'exécution de la convention. Les deux autres documents sont produits ou actualisés chaque année dans le cadre de l'exécution de la convention.

La totalité des conventions de partenariat arrivées à terme en 2014 a été renouvelée en 2015, dans ce nouveau schéma.

GÉNÉRALISATION PROGRESSIVE DU PROGRAMME PLAGES PROPRES

Depuis 2010, 15 nouvelles plages qui ne bénéficiaient pas du soutien de partenaires économiques ont été intégrées dans « plages propres ».

En 2015, deux nouvelles plages ont rejoint le programme : Al Ouatia, relevant de la commune de commune urbaine de Oualia (Tan Tan), et Trouk (km 25) relevant de la commune d'El Argoub (Dakhla).

NOUVEAUX PARTENARIATS PLAGES PROPRES

Quatre nouvelles plages ont été parrainées en 2015 :

1. Sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2, à Ksar Sghir (Province de Fahsa Anjra), soutenues par le Crédit Agricole.
2. Dalia, à Kasr Al Majaz (Province de Fahsa Anjra), soutenue par TMSA.
3. Oued Aliane, à Kasr Al Majaz (Province de Fahsa Anjra) soutenue par APM Terminal.
4. Rmilat et Sidi Mghit, à Sahel Chamali (Tanger-Asilah) soutenues par Lafarge Tétouan, qui prend le relais de Maroc Telecom.

Qualité des eaux de baignade

Labélisation

Le label international Pavillon Bleu de la Fondation internationale pour l'Éducation à l'Environnement (FEE) garantit aux estivants des plages aux meilleurs standards internationaux en matière de :

1. qualité des eaux de baignade,
2. aménagement et gestion,
3. sécurité et couverture sanitaire,
4. activités de sensibilisation et éducation au développement durable aux profits des estivants.

EXTENSION DE LA LABÉLISATION PORTS DE PLAISANCE

Le label Pavillon Bleu, lancé en 2002, sera élargi aux ports de plaisance.

Une première réunion d'information pour les gestionnaires de ports de plaisance s'est tenue en juin 2014. Ceux-ci ont manifesté un réel intérêt pour l'introduction de ce label dans les marinas.

En avril 2015, la Fondation, accompagnée d'un expert espagnol en ports de plaisance labélisés Pavillon Bleu, a organisé une visite d'étude dans quatre marinas du Royaume : Bouregreg, Saïdia, Marchica et Agadir. Cette visite d'étude avait pour objectif d'établir l'état de conformité des marinas par rapport aux critères de labélisation Pavillon Bleu, et de dégager les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long termes pour se conformer à ces critères.

Un rapport de visite a été établi pour chaque marina et transmis aux gestionnaires concernés, qui ont été appelés à établir un plan d'action avec la Fondation. Celui-ci se décline en trois étapes :

1. Préparation d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour répondre aux critères de label Pavillon bleu
2. Présentation de la candidature au label « Pavillon Bleu » selon le degré de conformité de ces marinas aux critères de ce label
3. Inscription dans une démarche progressive de labélisation, avec le lancement d'une opération Marina Pavillon Bleu pilote en 2015.

CRITÈRES DE QUALIFICATION AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

La Fondation Mohammed VI pour la Protection à l'Environnement renforce et structure d'année en année le rôle des différents départements ministériels dans Plages Propres, notamment par l'amélioration des critères de qualification des plages aux standards internationaux.

PARTIE

02

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

97,3 %

DES EAUX CONTRÔLÉES SONT DE QUALITÉ A OU B ET CONFORMES À LA BAIGNADE.

PROFILS DE PLAGES

44

PROFILS DE PLAGES RÉALISÉS À FIN 2014.

TOILETTES

87 %

DES PLAGES, DONT 46 % POUR LES PERSONNES À BESOINS SPÉCIFIQUES.

WC

NAGEURS SAUVETEURS SAISONNIERS

2200

NAGEURS SAUVETEURS RECRUTÉS PAR LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Bilan de la saison 2015

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

97,3 % des eaux contrôlées sont de qualité A ou B et conformes à la baignade. 373 stations sur 383, sur 146 plages.

2,7 % des eaux contrôlées sont de qualité C et conformes à la baignade. 10 stations sur 383, sur 6 plages (Tanger ville, Markala et Jbila [préfecture de Tanger-Asilah], Petit Zenata, Saada et Chahdia [Wilaya du Grand Casablanca]).

Les plages labélisées « Pavillon Bleu » sont suivies selon la NM 03 7 199 (homologuée en 2014) issue de la Nouvelle Directive Européenne de 2006. 114 plages sont suivies selon cette nouvelle norme.

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DU SABLE :

20 plages contrôlées. Résultat positif.

Analyse chimique, mycologique et typologique. Pas de contamination par les métaux lourds, les hydrocarbures, les dermatophytes ou les moisissures.

ÉTABLISSEMENT DES PROFILS DE PLAGES

44 profils de plages réalisés à fin 2014.

32 nouveaux profils en cours de réalisation en 2015.

Les profils de baignade, exigés par la NM 03 7 199, sont un outil d'aide à la décision et permettent également de valoriser les actions menées par les entreprises et les gestionnaires de la plage en matière d'assainissement.

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PLAGES

ÉLABORATION DES PLANS D'UTILISATION ET GESTION DES PLAGES (PUGP)

26 plages disposaient d'un PUGP à fin 2015, soit 4 de plus qu'en 2014. 14 nouveaux sont en cours d'élaboration.

Rappelons que depuis 2015, et conforment à la nouvelle convention de partenariat « Plages Propres », les plans d'utilisations et de gestion des plages sont un outil obligatoire pour chaque plage.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le Ministère de l'Équipement et du Transport a mis 13 plages à la disposition des communes pour en assurer la gestion et délivrer aux particuliers les autorisations d'occupation temporaire Beniser Kaou, Agadir, Taghazout, Abouda, km 25 (Agadir), Talayoussef, Quemado, Irdi et El Moud (Al Hoceima), Safi, Ikram Deif et Beddouza (Safi), Sidi Boughaba (Kénitra), Chemaala (Chefchaouen).

BLOCS SANITAIRES, CENTRES DE PREMIERS SOINS ET CENTRES DE PROTECTION CIVILE

Douches : 76 % des plages équipées, dont 30 % pour les personnes à besoins spécifiques.

Toilettes : 87 % des plages équipées, dont 46 % pour les personnes à besoins spécifiques.

Centre de premiers soins : 64 % des plages équipées.

Postes de protection civile : 88 % des plages

Borne-fontaine : 65 % des plages.

SÉCURITÉ

BALISAGE

61 plages équipées par la Direction des ports et du domaine public.

SURVEILLANCE DES BAIGNEURS

- 120 professionnels de la protection civile
- 1 463 nageurs sauveteurs saisonniers
- 2 200 nageurs sauveteurs recrutés par la direction de la Protection civile
- 1086 maitres-nageurs ont reçu une formation en communication et en gestion de stress dans le cadre de la convention de partenariat entre la Fondation et l'ANAPEC.
- 1 017 Bouées de sauvetage.
- 300 gilets de sauvetage.
- 779 Palmes.
- 62 Planches.

QUIZ ET JEU EN LIGNE

116 000

ENTRE LE 31 JUILLET ET LE 15 SEPTEMBRE, PLUS DE 116 000 SESSIONS ONT ÉTÉ OUVERTES ET PLUS DE 90 000 JEUNES DES GRANDES VILLES (CASABLANCA, RABAT, AGADIR ET MARRAKECH) ONT JOUÉ SUR LE SITE.

ÉCOVILLAGES

23

DANS CE CADRE, 23 ÉCOVILLAGES ONT ÉTÉ MIS EN PLACE, S'APPUYANT SUR DES ASSOCIATIONS LOCALES OU DES AGENCES SPÉCIALISÉES.

- 24 Mégaphones
- 182 Miradors
- 167 Jumelles
- 443 Parasols
- 20 Jet-Ski
- 46 Zodiacs
- 6 Quads
- 74 plages dotées de postes de secours sur la plage. 48 locaux en dur, 22 postes en amovible et 4 tentes.
- 19 ambulances, 4684 interventions entre le 15 juin et le 15 septembre, soit 64 % du total des interventions sur toutes les plages du Royaume.

OUTIL D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

Une première version du « Manuel de Projet pour la gestion, la préservation et la valorisation des plages » a été produite en 2015 dans le cadre de l'étude d'intensification du programme « Plages Propres » lancé en 2014, par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en partenariat avec la Direction générale des Collectivités locales.

Ce manuel de planification et de gestion veut faciliter le travail des acteurs locaux sur le terrain et renforcer leur capacité en matière de gestion des plages.

Il décompose le projet d'aménagement et de gestion de la plage durant la période estivale en quatre parties :

1. planification et préparation de la saison estivale ;
2. encadrement des comportements de l'ensemble des usagers des plages ;
3. rédaction de prescriptions relatives à des fournitures, des prestations et des travaux concernant la gestion des plages ;
4. suivi et bilan de la saison estivale.

Il comprend également un chapitre relatif aux cadres institutionnel et juridique des plages, avec un guide des interventions face aux comportements dangereux ou nuisibles à la bonne gestion des plages.

Il propose enfin une gestion mieux adaptée à la nouvelle norme relative à la qualité des eaux de baignade au travers du PUGP, un excellent outil de planification et de gestion de la qualité des plages et de l'arrière-plage.

COUVERTURE SANITAIRE

54 plages ont été couvertes par le Ministère de la Santé.

Il y dispose de centres de premiers soins de proximité tenus par plus de 300 cadres médicaux (médecins et infirmiers). Le reste des plages est géré soit par le croissant rouge marocain, soit des antennes médicales privées.

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉPARATION D'UN RECUEIL DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sensibilisation et l'éducation sont un élément central de Plages Propres et Pavillon Bleu. La Fondation et ses partenaires (communes, partenaires économiques et associations locales) ont mené une multitude d'actions en ce sens sur les plages, convaincus qu'elles sont la base du succès à long terme.

Un recueil de bonnes pratiques en matière de communication et sensibilisation du programme Plages Propres a été publié par la Fondation. Il offre un florilège des actions menées sur les plages du royaume, à destination des acteurs locaux (municipalités, associations, partenaires économiques). Il organise ainsi le partage des expériences au bénéfice de tous.

L'édition 2015 propose 37 bonnes pratiques.

ÉLABORATION D'UN JEU ET QUIZ « CHAWATII NADIFA M3A BOU'NDIF »

Une plateforme éducative, « chawatii nadifa m3a BOU'NDIF », a été développée en arabe. Elle est composée d'un jeu et d'un quiz en ligne sur le site de la Fondation et accessibles depuis un téléphone. Le nettoyage et la pollution des plages y sont abordés pour sensibiliser les jeunes à la propreté des plages et du littoral et modifier leur comportement.

Les objectifs de ce jeu et ce quiz sont :

1. sensibiliser et éduquer au développement durable.
2. Améliorer les connaissances sur la préservation du littoral.
3. Se sensibiliser et apprendre en s'amusant.
4. Promouvoir des gestes simples en faveur de la protection de l'environnement et la propreté des plages.

LE QUIZ « CHAWATII NADIFA »

Les internautes peuvent répondre au quiz, le partager avec leurs amis. Les questions portent sur l'éducation environnementale, la protection des plages et du littoral.

JEU « CHAWATII NADIFA BIHARAKA BASSITA »

Les images du jeu comportent des réflexes à adopter pour maintenir une plage propre et inculquer aux générations à venir une culture de protection des plages marocaines.

Cette plateforme www.plagespropres.ma a été mise en ligne sur le site de la Fondation. Son lancement a été appuyé d'une campagne SMS menée par Maroc Telecom auprès de l'ensemble de sa clientèle.

Entre le 31 juillet et le 15 septembre, plus de 116 000 sessions ont été ouvertes et plus de 90 000 jeunes des grandes villes (Casablanca, Rabat, Agadir et Marrakech) ont joué sur le site.

MISE EN PLACE D'ÉCOVILLAGES

Lieu de loisirs et de repos par excellence, la plage est aussi un lieu propice à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable.

Dans ce cadre, 23 écovillages ont été mis en place, s'appuyant sur des associations locales ou des agences spécialisées.

Les écovillages sont des ensembles d'ateliers :

SCOUTS

696

546 SCOUTS ET GUIDES, 72 ENCADRANTS ET 48 ASSISTANTS, SOIT 696 MEMBRES DE LA FÉDÉRATION ONT PARTICIPÉ À CETTE CAMPAGNE.

- Atelier d'Éducation et de Sensibilisation : des encadrants s'appuient sur des outils pédagogiques pour sensibiliser et éduquer les enfants à la protection de l'environnement (tri sélectif, recyclage, etc.)
- Ateliers de recyclage artistique et scientifique : les cycles de vie des déchets sont expliqués et les enfants apprennent à recycler les objets pour leur donner une seconde vie, notamment artistique (tableaux, masques africains, mains de Fatma, etc.)
- Radio-plage, multimédia, et Bibliothèque : l'opérateur se rapproche de la population à travers des messages de sensibilisation diffusés sur la radio plage, sur les déchets les plus fréquents sur la plage et leur durée de vie dans la nature.
- Tournois sportifs et aires de jeux : des animations autour de la nature, la mer, la protection de l'environnement et du littoral sont organisées pour les estivants (Spectacles de marionnettes, pièces de théâtre, jeux de société et éducatifs, tournois encadrés de football et de volley-ball sur des terrains aménagés, radio plage, karaoké, concours de danse et de chant, quizz, micromobile, etc.)

FÉDÉRATION NATIONALE DU SCOUTISME MAROCAIN

La Fédération nationale du Scoutisme marocain (FNSM) a participé pour la 13e année consécutive à l'opération « Plages Propres ». Elle a mené des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et d'animation sur huit plages du programme (Saïdia, Tanger, Asilah, Agadir, Ksar Sgir, Ain Diab, El Haouzia et Bouznika). La participation de la FNSM à l'opération Plages Propres 2015 a été parrainée par le Groupe Holmarcom, Maroc Telecom, ONCF, Royal Air Maroc, l'ONEE et la Fondation Banque Populaire.

546 scouts et guides, 72 encadrants et 48 assistants, soit 696 membres de la Fédération ont participé à cette campagne.

15 000 engagements en faveur du respect de la plage et de son environnement ont été signés.

FORMATION ET INFORMATION

TRANSMETTRE AUX COMMUNES

La première version du manuel de gestion de projet, produit dans le cadre de l'étude d'intensification du programme « Plages Propres », a été présentée aux responsables locaux (chargés de la gestion des plages auprès des communes littorales et wilayas et préfectures) de 25 wilayas et Préfectures et plus de 50 communes littorales, au travers de trois ateliers.

Ces ateliers ont eu lieu le 18 mai à Tanger, le 25 mai à Casablanca et le 1er juin 2015 à Agadir. Ils ont permis de confronter l'approche retenue par la Fondation, fondée sur le cycle de projet et l'amélioration continue, aux attentes et aux besoins des gestionnaires locaux.

Cette nouvelle approche a permis également de répondre aux exigences de la Nouvelle Norme Marocaine 03 07 199 sur la qualité des eaux de baignade, homologué en mai 2014, et qui contribue à une meilleure protection des estivants et des milieux naturels, au travers d'une maitrise des différentes activités pouvant impacter la qualité des eaux de baignades.

Sur le plan réglementaire et institutionnel, la bonne gestion des plages demande un minimum d'encadrement des comportements des différents usagers afin d'assurer la sécurité et la cohabitation des estivants. Elle demande une mobilisation conjointe des agents de la police administrative communale, de la protection civile, du ministère de l'Équipement ayant en charge la gestion du domaine maritime et des forces de l'ordre.

Afin de faciliter la concertation entre ces différents acteurs, il est important de :

- rappeler les prérogatives et les responsabilités de chacun, ainsi que la manière de les exercer ;
- définir des procédures d'intervention face aux comportements déviants les plus couramment rencontrés ;
- informer et former les responsables locaux à l'utilisation du chapitre du manuel de projet traitant de ces aspects.

Suite aux échanges et aux recommandations de ces ateliers, le manuel de gestion de projet a été actualisé et complété.

Un deuxième cycle de formations spécifiques de trois jours, axé sur l'utilisation du manuel de gestion de projet et un travail de terrain est programmé au profit des responsables locaux en 2016.

ATELIER DE FORMATION DU 21 MAI

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a organisé le jeudi 21 mai 2015 un atelier d'information et de sensibilisation au profit de ses partenaires, intitulé « Pour une gestion durable des plages et du littoral ».

200 cadres des communes, autorités locales, Administration, entreprises et associations locales ont été réunis pour préparer la campagne « Plages Propres » 2015, la seizième depuis son lancement en 1999.

L'objectif de cet atelier était de présenter les différentes actions engagées par la Fondation, les bonnes pratiques en matière de sensibilisation et d'éducation au développement durable, et de renforcer les échanges et le partage d'expériences entre les participants au programme, toujours à la recherche d'innovations et d'améliorations pour la gestion des plages dont ils ont la charge.

Dans ce sens, l'atelier du 21 mai a été l'occasion de présenter les nouveaux outils de gestion de plage (Manuel de gestion de projet), les bonnes pratiques en matière d'éducation au développement durable (recueil d'activités d'éducation au développement durable menées sur les plages), mais aussi de partager les expériences et les bonnes pratiques internationales, dont celles du Conservatoire du Littoral Français et de l'Université de Cadiz, tous deux invitées pour présenter les meilleures pratiques en Europe et en Amérique du Sud.

21 recommandations ont été émises, dont la Fondation a pris acte et a engagé leur mise en application.

1. Développer un document explicatif et de vulgarisation de la nouvelle norme de qualité des eaux de baignade à utiliser dans le cadre de « Pavillon Bleu » et qui permette aux élus et aux responsables d'expliquer facilement les conséquences de cette nouvelle norme sur la labélisation des plages et la gestion de la commune.
2. Dans le cadre du PNA, accorder une priorité aux dossiers des communes littorales qui ont des

SENSIBILISATION

21

RECOMMANDATIONS ONT ÉTÉ ÉMISES, DONT LA FONDATION A PRIS ACTE ET A ENGAGÉ LEUR MISE EN APPLICATION.

VISITES INOPINÉES

87

PLAGES DU PROGRAMME ONT FAIT L'OBJET DE VISITES INOPINÉES ENTRE LE 20 JUILLET ET 30 AOÛT PAR LES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL PLAGES PROPRES.

plages inscrites au programme, de manière à leur permettre d'atteindre le plus rapidement possible les objectifs du Pavillon Bleu.

3. Adapter les valeurs limites de rejet des stations d'épuration des communes littorales de manière à assurer une parfaite compatibilité entre les rejets des stations d'épuration et la norme de qualité des eaux de baignades. Prévoir une épuration tertiaire si nécessaire.
4. Former les équipes communales à l'élaboration et l'actualisation des PUGP.
5. Développer un service d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les communes inscrites au programme afin de les aider à élever la qualité de la gestion des services communaux en relation avec la plage, de manière à leur permettre de respecter plus rapidement l'ensemble des exigences du label Pavillon Bleu.
6. Constituer au niveau des communes des équipes de gestion de la plage stables et durables qui capitalisent l'expérience acquise sur plusieurs années.
7. Inciter ou imposer aux promoteurs immobiliers qui lotissent à proximité de plages, de contribuer à l'équipement et à la maintenance de ces plages.
8. Initier un programme de formation des formateurs à la gestion des plages qui s'inscrive dans la durée, par exemple avec une formation de départ de quelques jours, des formations régulières d'une journée pendant au moins un an et une assistance à la demande afin de résoudre des problèmes précis et ponctuels.
9. Mettre en réseau les responsables de la gestion des plages afin de leur permettre de partager facilement leurs expériences.
10. Clarifier la répartition des tâches, mais également de l'autorité dans la gestion de la plage et des concessions en tenant compte de la charte communale, des lois sur le domaine public maritime de la circulaire conjointe et des projets de loi organique sur la décentralisation et communiquer cette clarification vers les communes du programme.
11. Sensibiliser les visiteurs et surtout les dirigeants à l'importance sociale et économique de la préservation et de la valorisation des sites à haute valeur biologique et aux services rendus par ces milieux.
12. Renforcer les compétences des communes littorales dans les différents métiers impactant la qualité des plages et des eaux de baignade (gestion des déchets, de l'éclairage public, de l'assainissement…) afin de leur permettre d'atteindre les niveaux de performance attendus et d'améliorer la durabilité des investissements réalisés.
13. Sensibiliser tous les acteurs à la nécessité d'une éducation et sensibilisation au développement durable intégrée, c'est-à-dire en concordance avec la réalité du terrain et des services accessibles au public, notamment au travers d'incitations et de règlementation adaptées.
14. Réfléchir et concevoir les actions éducatives selon une approche globale intégrant les écoles, les médias, les activités éducatives formelles, non formelles et informelles.
15. Développer des actions de communication diversifiées et chercher à toucher un public diversifié, aussi bien les usagers des plages que les élus ou les acteurs économiques, utiliser les nouveaux modes de communication et rester imaginatif dans la formulation des communications.
16. Ne pas limiter les objectifs des actions éducatives aux seuls changements des comportements, mais également traiter les problématiques des enjeux, de la connaissance, des défis liés au littoral…
17. Développer des actions éducatives qui renforcent également le savoir-faire, le savoir-être et les valeurs communes du bien-vivre ensemble, dans une logique de responsabilisation individuelle et collective.
18. Faire de la plage un laboratoire d'éducation à l'environnement.
19. Renforcer par l'éducation les fonctions de la plage qui est à la fois un lieu de loisir, de détente, de mixité sociale, de dialogue et de respect des différences.
20. Évaluer et renforcer les partenariats autour des projets des plages, y compris avec les universités et les instituts de recherche scientifique.
21. Élaborer une charte éducative sur la bonne conduite-plage et littoral, et qui pourrait constituer une source des contenus privilégiés de l'action sensibilisation, éducation et formation « Plage-littoral »

COORDINATION ET SUIVI

Accompagnement des comités locaux

15 réunions de comités locaux se sont tenues entre le mois de novembre 2014 et mai 2015.

Inspection des plages par des associations locales

5 conventions de partenariat avec cinq associations locales : SPANA, AESVT Section Mohammédia, Biati Hayati à Casablanca, Achouala Section Essaouira et Association des protecteurs de l'Environnement-Safi. Ces associations ont effectué des visites d'inspections sur 22 plages entre le 15 juin et le 15 septembre 2015, à raison d'une visite par mois, soit un total de 4 visites par plage.

Visites inopinées

87 plages du programme ont fait l'objet de visites inopinées entre le 20 juillet et 30 août par les membres du comité national Plages Propres.

Les fiches techniques ci-joint renseignées suite à ces visites dressent l'état des lieux pour chacune des plages et soulignent les efforts entrepris et les insuffisances constatées en termes d'équipements, de propreté et de sécurité. Y figurent également les informations sur la couverture sanitaire et de sécurité des estivants (les équipements de secours de la protection civile, les centres de premiers soins…) de même que les actions de sensibilisation et d'animation.

Constats et recommandations

Afin de maintenir une dynamique positive, de consolider les acquis et de poursuivre la mise à niveau environnementale de nos sites balnéaires pour les hisser aux standards internationaux, le comité national « Plages Propres » a formulé un ensemble de recommandations.

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE (QEB)

CONSTATS

Malgré la procédure de diffusion des résultats de la Qualité des Eaux de Baignade (QEB) mise en place (transmission tous les 15 jours par mails et fax par la Direction des Ports et du Domaine public maritime et le laboratoire National de l'Environnement aux wilayas et préfectures concernées), l'affichage de ces résultats n'est pas encore généralisé.

RECOMMANDATIONS

Pour généraliser l'affichage de la QEB sur toutes les plages, le comité national « Plages Propres » propose :

1. d'inclure dans le marché-cadre de surveillance nationale de la QEB établi avec le laboratoire Public d'Étude et d'Essai (LPEE), la mise en place d'un panneau d'affichage spécifique sur les plages et l'affichage des résultats de la QEB tous les 15 jours par les agents de LPEE ;
2. la publication des résultats de la QEB tous les quinze jours sur le site web du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et du Ministère délégué chargé de l'Environnement. Un lien vers le portail plages propres a été également suggéré.

Par ailleurs, les profils de la QEB établis jusqu'à ce jour par les départements de l'Équipement et de l'Environnement seront transmis à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement/DGCL. Ces profils seront envoyés aux communes concernées pour l'élaboration de plans d'action locaux visant l'amélioration de la QEB.

AMÉNAGEMENT ET GESTION

CONSTATS

Le comité national a constaté un progrès en matière de gestion et d'aménagement des plages. Néanmoins quelques insuffisances ont été détectées :

- Occupation anarchique des plages : la proportion 30 % réservée aux concessions sur les plages n'est pas respectée. Les communes donnent plus d'autorisations de concessions de parasols.
- Occupation illicite du territoire du domaine public maritime par des activités commerciales anarchiques. À cet effet, la DPDPM a informé les présents que la police du Domaine public maritime, régie par le Dahir du 2 novembre 1926, chargée de constater les infractions à la disposition de ce dahir, effectue des tournées régulières et inopinées de surveillance et établit des procès-verbaux contre les contrevenants et adressent des procès-verbaux réglementaires au procureur de Sa Majesté. Aussi, elle établit des rapports réguliers au sujet des infractions constatées et les adresse aux autorités locales pour solliciter leurs interventions pour la libération du DPM.
- Mauvaise qualité des concessions qui ne s'intègrent pas dans l'environnement d'une plage labélisée.
- Gestion défaillante au niveau des concessions (entretien, propreté…).
- Concentration de l'effort de nettoyage sur la plage au détriment de l'arrière-plage.
- Insuffisance des efforts de sensibilisation du grand public qui doivent accompagner les actions de nettoyage.

RECOMMANDATIONS

- Activation du mécanisme de mise en œuvre des Plans d'Utilisation et de Gestion des Plages élaboré par la DPDPM ;
- Activation du rôle de la police du Domaine public maritime ;
- Intégration du nettoyage de la plage dans le cahier des charges des concessions ;

SÉCURITÉ ET COUVERTURE SANITAIRE

CONSTATS

- Un grand effort est déployé par la protection civile sur les plages ;
- nette amélioration de la gestion des activités nautiques sur les plages ;
- balisage d'un nombre croissant de plages. Néanmoins, la délimitation de la zone de baignade à 300 m est à réduire. Cette suggestion qui a été émise par le comité national et sollicité par la Direction des Ports et du Domaine public maritime n'a pas été appliquée par les comités locaux ;
- l'intervention du Ministère de la Santé dans le cadre du programme « Plages Propres » se fait dans la limite de ses moyens. Un effort considérable a été fourni pour les augmenter, ce qui a permis d'honorer les tâches qui lui sont attribuées. Néanmoins, certains centres de soins mis en place sur les plages ne sont pas opérationnels faute de ressources humaines ;
- Certaines délégations du Ministère de la Santé demandent a été rémunérées pour leur prestation ;

RECOMMANDATIONS

- Réactiver la mise en œuvre des directives de la circulaire sur la couverture sanitaire des plages adressée chaque année par le Ministère de la Santé à ses délégations provinciales, pour les inciter à fournir l'assistance et les moyens humains et logistiques nécessaires au bon déroulement de l'opération « Plages Propres »
- Réactiver le sous-comité Santé, hygiène et sécurité dont le secrétariat est assuré par la Délégation du Ministère de la Santé, et qui se charge d'évaluer la saison estivale précédente en matière de couverture sanitaire des plages, de déterminer les moyens nécessaires pour réaliser cette activité et les proposer au président du comité local (Wali ou Gouverneur) pour un éventuel financement, de former les équipes

d'hygiène conjointes (ministère de la Santé, BMH) et de garantir la complémentarité, la coordination et l'intégration des interventions des différents acteurs. Ce comité est instauré par le guide « Santé, Hygiène, Sécurité et Accessibilité » élaboré par la Fondation ;

- Réduire la zone de baignade balisée de 300 m à 150 m ;
- Prévoir des abris pour les canots pneumatiques et les motos marines de la protection civile ;
- Remplacer les miradors en métal par des miradors en bois ;
- Placer des signalétiques d'interdiction de baignade dans des zones dangereuses.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

CONSTATS

- Plusieurs actions originales et novatrices en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ont été menées sur les plages par les partenaires économiques qui ont fait appel à des agences d'évènementiel ou des associations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'environnement.
- Divers ateliers au profit des jeunes, des jeux éducatifs en relation avec l'environnement, bibliothèques sur la plage, etc. réunis en écovillage.

RECOMMANDATIONS

- Élargir les activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur un maximum de plages ;
- Encourager la participation des associations locales et les fédérations en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- Les actions d'éducation à l'environnement doivent avoir une connotation plus forte en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- Encourager les actions de sensibilisation tout en instaurant des mesures coercitives, d'où le rôle que doivent jouer les différentes polices de l'environnement.

Médias5

مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

Route de Zaers, Avenue Mohammed VI Rue El Madani Ibn Houssaïni. B.P 5 679 Rabat - Maroc
Tél. : 05 37 65 88 44 - Fax : 05 37 65 55 31
E-mail : environnement@fm6e.org